



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

Caisse d'assurance maladie de l'Hérault 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/07/2024 au 31/07/2024 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2540 2418640014160				
03/07/2024	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT CS GENERALISTE Sect1 (GS)	26,50	26,50	70 %	18,55
03/07/2024	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT participation forfaitaire Sect1 (PFH)				-2,00
	A noter : Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.				
13/02/2024	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2404380846)		-0,50
	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2404380847)		-0,50
26/03/2024	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2407572023)		-0,50
	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2407572024)		-0,50
02/05/2024	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2409864511)		-1,00
	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2409864512)		-1,00
07/06/2024	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2411681754)		-2,00
	le 05/07/2024 : 10,55 euro(s) maladie réf 2540 2419440000812				
10/07/2024	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ACTE TECH MEDICAL Sect1 (ATM)	53,13	53,13	70 %	37,19
10/07/2024	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT participation forfaitaire Sect1 (PFH)				-2,00
	le 15/07/2024 : 35,19 euro(s)				

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphoneCaisse d'assurance maladie de l'Hérault 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/07/2024 au 31/07/2024 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2418510003714				
20/05/2024	AUTRES APP. LPP (AAR)	46,74	46,74	60 %	28,04
10/06/2024	AUTRES APP. LPP (AAR)	31,16	31,16	60 %	18,70
	réglé le 04/07/2024 au destinataire ORKYN PHARMADOM : 46,74 euro(s) maladie réf 2340 2419710004257				
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	24,35	24,35	65 %	15,83
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HC)	0,31	0,31	100 %	0,31
10/07/2024	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
10/07/2024	HONOR.DISP.SPEC (HDE)	3,57	3,57	65 %	2,32
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	28,65	28,65	65 %	18,62
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HG7)	2,76	2,76	65 %	1,79
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	72,73	72,73	65 %	47,27
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HG7)	2,76	2,76	65 %	1,79
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	7,75	7,75	65 %	5,04
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	1,11	1,11	65 %	0,72
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00
10/07/2024	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
10/07/2024	PHARMACIE (PH7)	1,16	1,16	65 %	0,75
	franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾				-1,00

réglé le 16/07/2024 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 97,41 euro(s)

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.